

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2 Plan de zonage Nord

Échelle 1 : 5 000

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, approuvé par délibération du 21 juin 2018



Office
Villio

Liste des emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)				
Numéro	Nom	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
1	Hameau de Laborde	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	6 920 m²
2	Hameau de Vaux	Extension du cimetière	Ville d'Auxerre	2 466 m²
3	Les Châzeaux	Élargissement de voie	Ville d'Auxerre	530 m²
4	Avenue Bourbotte	Création de voie	Ville d'Auxerre	3 665 m²
5	Rue des Conches	Extension du collège	Conseil Général de l'Yonne	4 965 m²
6	Hameau de Laborde voir ci-contre	Équipement socio-culturel	Ville d'Auxerre	2 894 m²
7	Rue de l'Île aux Plaisirs	Parc de loisirs, équipement dédié aux sports, aux loisirs et au tourisme	Ville d'Auxerre	8 889 m²
8	Rue de l'Île aux Plaisirs	Élargissement de voirie	Ville d'Auxerre	122 m²

- Légende**

Limite communale

Limite de zone

Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
-
- Espace boisé classé (article L.151-1 du Code de l'urbanisme)

Zone concernée par le PPRN

Les risques d'inondation : zone rouge